

Tibet Brief

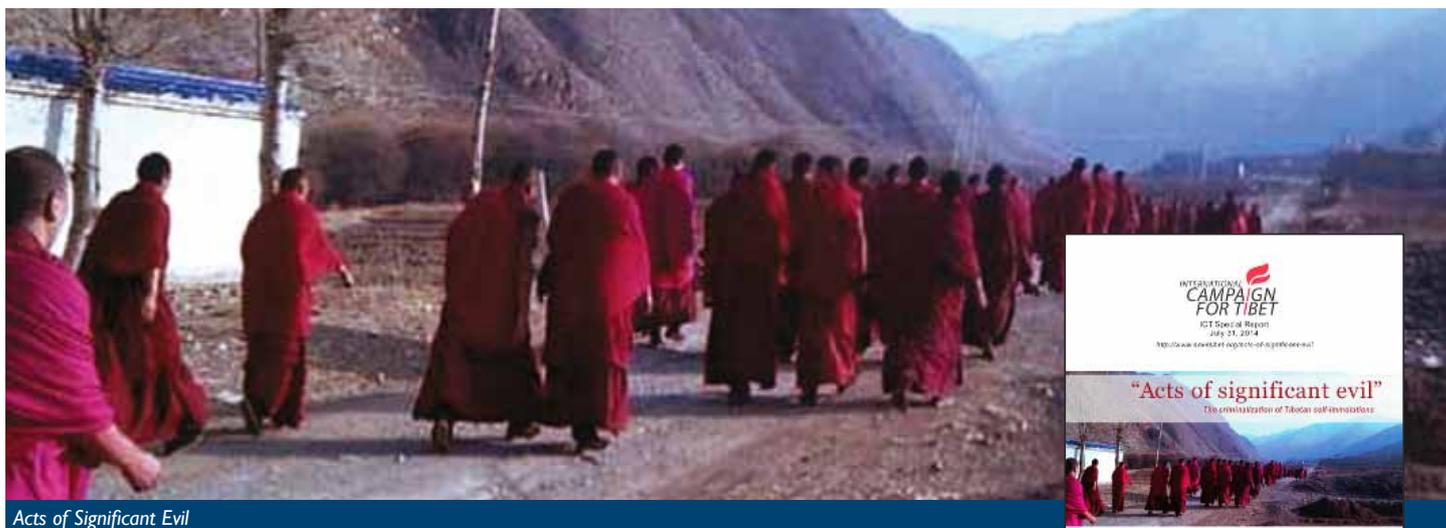


Un rapport de la Campagne Internationale pour le Tibet

Septembre 2014

DANS CETTE ÉDITION :

1. ► Nouveau rapport de la CIT : *Acts of Significant Evil – The Criminalisation of Tibetan Self-immolations*
2. ► Des Tibétains blessés par balles par la police à Kardze, au Tibet
3. ► L'UE nomme un nouveau Haut représentant pour les affaires étrangères et un nouveau Président du Conseil Européen
4. ► Un responsable du Parti communiste encourage les mariages interraciaux au Tibet pour créer « l'unité »
5. ► La CIT met en lumière les emprisonnements extra-judiciaires au Tibet lors de la Journée internationale des victimes de disparition forcée et s'exprime au Conseil des droits de l'Homme des Nations unies
6. ► L'Afrique du Sud refuse un visa au Dalaï-Lama
7. ► Le point sur les prisonniers politiques
8. ► Suggestion de lecture
9. ► Événements à venir



Acts of Significant Evil

Nouveau rapport de la CIT : *Acts of Significant Evil – The Criminalisation of Tibetan Self-immolations*

La **Campagne Internationale pour le Tibet** (CIT) a publié le 31 juillet 2014 son nouveau rapport *Acts of Significant Evil – The Criminalisation of Tibetan Self-immolations* (Des actes malveillants graves : la criminalisation des auto-immolations tibétaines). Ce rapport se concentre sur l'intensification de la répression, en réaction aux auto-immolations, qui a amené la condamnation, l'emprisonnement et la disparition d'au moins 98 Tibétains par le Parti communiste chinois à l'aide d'un cadre quasi juridique permettant de les criminaliser.

Ce nouveau rapport de la CIT traite de l'impact de jugements annoncés en décembre 2012, un mois après que **Xi Jinping** soit arrivé à la tête du Parti communiste chinois. Ces nouvelles mesures, adoptées en réaction aux auto-immolations au Tibet (132 au total jusqu'ici), ont résulté en une augmentation du nombre d'emprisonnements politiques, avec un cas de peine de mort, et de nombreux cas de « disparitions » de Tibétains, leurs

familles et leurs amis ne sachant pas s'ils sont toujours vivants et ce parfois pendant des semaines ou des mois.

Selon **Matteo Mecacci**, président de la CIT : « Ces nouvelles mesures font froid dans le dos et elles ont entraîné l'emprisonnement de Tibétains innocents. Elles devraient sortir les gouvernements du monde de leur torpeur. Le gouvernement chinois a recours

à des formes inacceptables de sanction collective afin de réprimer la dissidence au Tibet. Il utilise une langue pseudojuridique sans base légale et manie la propagande, la désinformation et le déni de réalité pour punir les amis et les parents des personnes qui se sont immolées. »

Le nouveau rapport *Acts of Significant Evil – The Criminalisation of Tibetan Self-immolations* constate :

> Suite page 2



CIT Europe

Vijzelstraat 77
1017HG Amsterdam
Pays-Bas
Téléphone: +31 (0)20 3308265
Fax: +31 (0)20 3308266
ict europe@savetibet.nl

CIT Bruxelles

15, rue de la linière
1060 Brussels
CIT Bruxelles
Téléphone: +32 (0)2 609 44 10
Fax: +32 (0)2 609 44 32
info@savetibet.eu

CIT Allemagne

Schonhauser Allee 163
10435 Berlin
Allemagne
Tél.: +49 (0)30 27879086
Fax: +49 (0)30 27879087
info@savetibet.de

CIT États-Unis

1825 Jefferson Place, NW
Washington, DC 20036
États-Unis
Tél.: +1 (1) 202-785-1515
Fax: (202) 785-434
info@savetibet.org

> Suite de la page 1

- que les Tibétains peuvent être condamnés pour homicide sur la base de leur intention présumée et de leur capacité supposée à influencer un Tibétain qui s'est immolé, aux termes de directives générales annoncées en 2012;
- qu'au moins 15 Tibétains ont été condamnés à la prison pour « homicide volontaire » pour avoir, il est présumé, aidé ou incité d'autres à s'immoler et ce malgré l'absence apparente d'un processus législatif formel ayant correctement établi les bases d'un tel chef d'accusation;
- que depuis 2010, au moins 98 Tibétains ont été condamnés, emprisonnés ou ont disparu par suite d'une association présumée à une auto-immolation;
- que les autorités chinoises cherchent à punir les familles et la communauté au sens large lorsqu'un tibétain s'immole aux termes d'un ensemble de règles d'avril 2013 dans l'une des zones où plusieurs auto-immolations ont eu lieu.

En réaction à ces nouvelles mesures et à leur légalité douteuse au vu du droit international et du droit chinois, la **CIT** recommande :

- la libération par le gouvernement chinois des personnes emprisonnées pour avoir été associées à des auto-immolations, par exemple pour les avoir « aidées » ou « incitées ». Elle demande également au gouvernement chinois de faire le jour sur la situation des personnes disparues. Elle recommande enfin de mettre fin à toutes les mesures de sanction collective envers les familles et des communautés entières ;
- à la communauté internationale de pointer aux responsables chinois l'incompatibilité des mesures concernées avec le droit international et le droit chinois ;
- au gouvernement chinois de traiter les griefs de fond des Tibétains en respectant leurs droits universels et en entrant en réelle négociation avec eux. ■

Des Tibétains blessés par balles par la police à Kardze, au Tibet

Selon des sources tibétaines, environ 10 Tibétains ont été blessés le 12 août, à Sershul, Kardze, Sichuan, lorsque la police paramilitaire a ouvert le feu sur une foule protestant contre l'arrestation d'un chef de village respecté. Selon des sources tibétaines en exil, cette zone, dans la région tibétaine de Kham, est désormais sous un contrôle strict, les Tibétains locaux, y compris les personnes âgées et les enfants, subissant des interrogatoires.



Le chef de village **Wangdak**

Des [images](#) provenant de ces zones et circulant sur les médias sociaux montrent des Tibétains avec ce qui semble de graves blessures à la tête et au corps à la suite de cet incident dans la ville de Loshu (Luoxu en chinois) du canton Sershul (Shiqu en chinois) de Kardze (Ganzi en chinois).

Le chef de village en question, du nom de **Wangdak**, avait exprimé son soutien à une réunion traditionnelle tenue au début du festival du cheval local, festival pendant lequel les Tibétains brûlent de l'encens et font des offrandes. Il a exprimé son soutien une fois que des restrictions officielles sont apparues comme vraisemblables. Selon d'autres sources, **Wangdak** pourrait

avoir exprimé sa préoccupation face à l'augmentation des tensions venant d'exigences de responsables chinois concernant une cérémonie d'accueil et du possible harcèlement de femmes tibétaines locales par ces mêmes responsables.

Lorsque les habitants ont appris que Wangdak avait été arrêté, ils se sont rassemblés pour protester contre son arrestation et demander sa libération. La police paramilitaire a été déployée et, selon différentes sources en exil, a utilisé des gaz lacrymogènes et a ouvert le feu sur la foule. Les circonstances précises de cet incident ne sont pas connues. Les blessés auraient été transférés à l'hôpital de Jyekundo (Yushu en chinois). L'identité et les blessures exactes des blessés ne sont pas connues. Nos sources précisent que le fils et un autre parent de Wangdak faisaient partie des victimes.

Les Tibétains de la préfecture autonome tibétaine de Kardze, dans la région tibétaine de Khan, sont connus pour leur sens fort de l'identité et leur nationalisme et le climat politique de la région est caractérisé par une forte répression, en particulier depuis 2008. Les autorités chinoises ont

noté que la loyauté des habitants envers le **Dalaï-Lama** et leur forte résistance ont rendu la tâche de « maintien de l'ordre et de la stabilité très ardue ».

Il est apparu toutefois que les autorités chinoises ont refusé des soins aux blessés et ont arrêté de nombreux autres Tibétains au cours d'une descente dans la zone. Selon des sources tibétaines en exil, un Tibétain s'est suicidé en prison le 17 août tandis qu'un autre est décédé, apparemment par manque de soins. Selon ces mêmes sources, les hommes tibétains de plus de 12 ou 13 ans ont été arrêtés dans le village de Shugba, ne laissant dans de nombreux foyers de la contrée que les personnes âgées, les femmes et les jeunes enfants.

Par la suite, trois autres Tibétains sont décédés par manque de soins au centre de détention de Loshu (Luoxu en chinois) dans la préfecture de Kardze (Ganzi en chinois). Ils ont été identifiés par des sources tibétaines en exil comme **Tsewang Gonpo**, 60 ans, Yeshe, une quarantaine d'années, et **Jinpa Tharchin**, qui avait 18 ans. Leurs dépouilles ont été rendues à leur famille. ■

L'UE nomme un nouveau Haut représentant pour les affaires étrangères et un nouveau Président du Conseil Européen

Après débats et désaccords entre États membres, deux des trois postes importants de l'Union européenne ont été pourvus le 30 août.



Federica Mogherini (troisième à partir de la gauche) et le président de la **CIT Matteo Mecacci** (deuxième à partir de la gauche) rencontrent des représentants de l'administration centrale tibétaine au parlement italien en 2012.

Au cours d'un sommet spécial réuni ce jour là, le poste-clé de Président du Conseil européen a été proposé au premier ministre polonais **Donald Tusk**. Celui-ci était apparu comme grand favori pour ce poste quelques jours avant le sommet. Sa nomination représente une victoire pour les 10 anciens pays communistes d'Europe centrale et orientale. La majorité d'entre eux ont rejoint l'Union il y a dix ans exactement et ont exigé que l'un des grands postes aille à un candidat de leur région. Politiquement, ce choix confirme également l'émergence de la Pologne comme l'un des acteurs majeurs de l'UE.

Le choix du Haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité par le Conseil européen en accord avec le Président de la Commission européenne **Jean-Claude Juncker** a présenté davantage de difficultés. La ministre des affaires étrangères italienne **Federica Mogherini** a émergé assez tôt comme favorite mais a fait l'objet de débats enflammés entre les États membres. En effet, plusieurs États membres d'Europe de l'Est, comme les pays baltes, la Pologne et la Bulgarie s'opposaient fermement à sa candidature, la jugeant trop russophile, et menaçaient de bloquer sa nomination.

De plus, beaucoup estimaient, en une période de grands défis et de graves crises internationales, que **Mme Mogherini**, qui n'est en poste que depuis janvier, manquait d'expérience en

matière d'affaires étrangères et qu'un candidat au profil plus relevé aurait été plus approprié.

Le Haut représentant étant en même temps Vice-président de la Commission européenne, **Mme Mogherini**, comme tous les commissaires désignés, verra sa désignation examinée par le Parlement européen avant que celui-ci ne vote sur l'ensemble de la Commission.

Le 5 septembre, le Président de la Commission européenne **Jean-Claude Juncker** a envoyé [la liste des commissaires désignés](#) au premier ministre italien Matteo Renzi en sa capacité de Président du Conseil de l'Union européenne.

La **Campagne Internationale pour le Tibet (CIT)** souhaite la bienvenue au nouveau Haut représentant. Si celle-ci est confirmée à son poste par le Parlement européen en octobre, la **CIT** a l'intention de collaborer activement avec **Mme Mogherini** et espère qu'elle saura incorporer de façon adéquate le problème du Tibet dans toutes ses relations et échanges avec le gouvernement chinois.

Au cours de sa vie politique passée de parlementaire italienne, **Mme Mogherini** a activement montré son soutien à la cause tibétaine en participant à la Convention mondiale des parlementaires sur le Tibet qui s'est tenue à Rome en 2009 et en rencontrant le **Dalaï-Lama**. De plus, elle a rencontré en 2012 et 2013 plusieurs représentants du mouvement tibétain, dont le premier ministre tibétain, le **Dr Lobsang Sangay**, élu en 2011 après que le **Dalaï-Lama** ait renoncé à ses pouvoirs politiques. ■



Federica Mogherini (troisième à partir de la gauche) rencontre des représentants de l'administration centrale tibétaine au parlement italien en 2012.

Un responsable du Parti Communiste encourage les mariages interraciaux au Tibet pour créer « l'unité »

Un haut responsable chinois a encouragé le mariage entre Tibétains et Chinois afin de promouvoir « l'unité ethnique ». À une cérémonie à Lhassa, le chef du PC de la Région autonome du Tibet a félicité 19 familles mélangées pour leur contribution « au bonheur et à l'harmonie de notre patrie ».

Cette déclaration ne devrait pas influencer dans la pratique le mariage des Tibétains ou des Chinois mais semble indiquer la préoccupation des autorités face au manque de véritable unité au Tibet. Cette nouvelle déclaration montre le niveau auquel l'État chinois cherche à interférer dans la vie des gens et pourrait indiquer un changement d'approche en matière de minorités ethniques à la suite des récentes déclarations du leader chinois **Xi Jinping**.

L'enthousiasme du secrétaire du parti de la Région autonome du Tibet (RAT), **Chen Quanguo**, pour le « mariage fraternel interethnique » a fait la première page de

Tibet Daily, le journal officiel du parti, et a été mis en à l'honneur ailleurs dans les médias d'État au cours des dernières semaines.

M.Chen a même exprimé la nécessité pour les responsables et services du Parti de se voir comment « marieurs » pour présenter les jeunes personnes les unes aux autres, « *bâtissant un pont reliant [les célibataires de tous les groupes ethniques] à leur âme sœur* ».

Pour renforcer ce message, les médias d'État ont évoqué le mariage de la princesse chinoise **Wencheng** à un roi tibétain au VIIe siècle, principale histoire

utilisée officiellement dans la Chine moderne pour décrire les relations sino-tibétaines. En cela, les autorités chinoises réécrivent l'histoire en utilisant le symbolisme de ce mariage pour tenter de convaincre qu'il existe une harmonie entre Tibétains et Chinois, souligner leur domination sur le Tibet et prouver que les Chinois ont amené la « civilisation » au Tibet. Il y a un an, le 1er août 2013, a été donnée la première représentation d'un spectacle de plusieurs millions de dollars concernant la princesse chinoise **Wencheng** dans une réplique du Palais Potala à Lhassa, spectacle ambitieux qui sera également présenté ailleurs en République populaire de Chine. ■

La CIT met en lumière les emprisonnements extra-judiciaires au Tibet lors de la Journée internationale des victimes de disparition forcée et s'exprime au Conseil des droits de l'Homme des Nations unies

La Campagne Internationale pour le Tibet (CIT) a appelé, lors de la Journée internationale des victimes des disparitions forcées, le 30 août 2014, à la fin d'une vague de disparitions forcées et extra-judiciaires au Tibet dans le cadre de la répression qui s'est intensifiée après le début des auto-immolations en 2009.

On a constaté une nouvelle poussée des disparitions forcées depuis le début de la vague d'immolations au Tibet en 2009. La réaction draconienne des autorités aux plus de 130 auto-immolations à travers le Tibet a inclus des représailles envers les personnes supposément associées aux personnes qui se sont immolées, leurs amis, leurs parents, les témoins de ces actes et même des communautés entières.

« La disparition forcée est une tactique qui a été employée par les autorités chinoises au Tibet pour répandre la peur et tenter d'imposer la loyauté au parti-État », a déclaré **Matteo Mecacci**,



Le Haut-commissaire des Nations unies aux droits de l'Homme **Zeid Al-Husseini**

président de la CIT. « Nous sommes extrêmement inquiets des cas de disparition liés aux immolations, disparitions d'amis, de parents et d'individus qui peuvent tout simplement avoir été

> Suite page 5

> Suite de la page 4

témoins d'une auto immolation. »

Au cours de la dernière session du Conseil des droits de l'Homme des Nations unies qui s'est ouvert le 8 septembre 2014 à Genève, la **CIT** a appelé le Haut-commissaire aux droits de l'Homme, M. Zeid Al-Hussein, à se rendre en Chine et au Tibet durant l'exercice de ses fonctions. Dans une lettre au nouveau Haut-commissaire, la **CIT** a également réclamé la fin de l'usage répandu des emprisonnements extra-judiciaires et de la torture comme moyen de faire taire les Tibétains.

La 27^e session du Conseil des droits de l'Homme s'est tenue du 8 au 26 septembre.

Entre autres sujets, le Conseil s'est penché le 12 septembre sur le rapport annuel du groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires.

La **CIT** a publié une [déclaration](#) pour le compte de la Fondation Helsinki lors du dialogue interactif avec ce groupe de travail, déclaration mettant en exergue 41 cas de disparitions forcées qu'elle a pu documenter entre novembre 2012 et avril 2014.

Le 1^{er} septembre, dans une lettre accueillant le nouveau Haut-commissaire, **Matteo Mecacci** a déclaré que « la **CIT** considère que la poursuite des pressions internationales est cruciale pour obtenir des changements

positifs au Tibet. Nous vous appelons à prendre cette question en considération et à faire de la situation au Tibet l'une de vos priorités durant l'exercice de vos fonctions. » ■



La responsable politique et advocacy de la **CIT** Bruxelles, **Elena Gaïta**, s'adresse au Conseil des droits de l'Homme au sujet des disparitions forcées au Tibet, 12 septembre 2014

L'Afrique du Sud refuse un visa au Dalai-Lama

Le gouvernement sud-africain a refusé un visa au chef spirituel du Tibet en exil, le **Dalai-Lama**, qui désirait assister au 14^e sommet mondial des lauréats du prix Nobel tenu au Cap, du 13 au 15 octobre. Ceci va entièrement à l'encontre de l'héritage de **Nelson Mandela** et envoie un message peu judicieux à ceux qui ont soutenu la paix et la réconciliation dans le pays.

Selon les médias, le représentant du **Dalai-Lama** en Afrique du Sud a été informé par le **Service des relations internationales** et de la coopération qu'il ne se verrait pas accorder un visa pour cette réunion annuelle des lauréats du prix Nobel.

« Le **Dalai-Lama** est connu à travers le monde pour ses positions inébranlables sur la paix et la non-violence et le comportement de l'Afrique du Sud va à l'encontre de la pensée de son propre ancien leader, **Nelson Mandela** », a déclaré **Matteo Mecacci**, président de la **CIT**.

« **Nelson Mandela** a montré sa solidarité avec le **Dalai-Lama** en l'invitant en Afrique du Sud et en le rencontrant publiquement à deux reprises, de 1996 et en 2004 », a-t-il ajouté. **L'archevêque Desmond Tutu** avait

qualifié la décision du gouvernement sud-africain de refuser un visa au **Dalai-Lama** en 2011 de « *trahison complète de l'histoire de notre lutte* ».

Si le comportement sud-africain est le résultat de pressions chinoises, il ignore alors les efforts constants du **Dalai-Lama** en faveur du dialogue et de la résolution pacifique du problème tibétain, efforts que des leaders sud-africains respectés comme **Nelson Mandela**, **Ela Gandhi** ou **l'archevêque Tutu** ont tous soutenu. Il propage également les allégations chinoises selon lesquelles le **Dalai-Lama** est une force négative, tombant par là même dans le jeu des partisans chinois de la ligne dure et sapant les efforts de paix et de réconciliation entre les peuples chinois et tibétain.

L'Afrique du Sud devrait faire la différence

entre les positions des dirigeants chinois actuels et celles du peuple chinois. Au cours des années, des chinois à différents niveaux de la société, y compris des cadres du parti, ont reconnu en le **Dalai-Lama** une figure positive et le tiennent en haute estime.

Tandis que le peuple d'Afrique du Sud subissait la répression, les partisans de la paix et de la justice du monde entier sont venus à leur aide. Voilà pourquoi le refus du gouvernement d'Afrique du Sud d'accorder un visa au **Dalai-Lama** signifie que la paix, la vérité et la réconciliation ne font pas partie des priorités du gouvernement actuel. ■

Tibet Brief



Un rapport de la Campagne Internationale pour le Tibet

Septembre 2014

Le point sur les prisonniers politiques

Radio Free Asia rapporte que Jigme Guri (« Labrang Jigme », également connu sous le nom de Jigme Gyatso), qui avait disparu depuis son arrestation à Tsoe en août 2011, a été condamné le 5 septembre 2014 à cinq ans de prison.



Jigme Guri

Jigme Guri est connu pour sa résistance à la domination chinoise dans la province de Gansu et il a été emprisonné après sa quatrième arrestation dans sa campagne pour la liberté du Tibet. Il a été condamné par un tribunal chinois de Lanzhou, la capitale et la plus grande ville de Gansu, pour avoir mené des « activités séparatistes ». La condamnation du 5 septembre a été confirmée après un deuxième procès à la suite de son arrestation en août 2011.

Le « séparatisme » est un chef d'accusation souvent invoqué contre les Tibétains qui veulent faire respecter leur culture et leur identité nationales ou qui protestent contre la domination chinoise dans les régions tibétaines où une série d'auto-immolations et de manifestations ont entraîné la répression aux mains des forces de sécurité et l'arrestation de dizaines de Tibétains. Le lieu de détention de **Jigme Guri** est incertain.

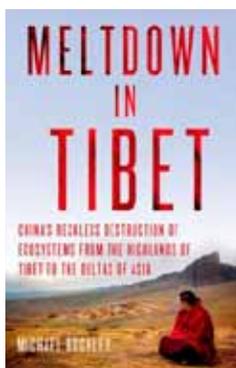
Le monastère de **Jigme Guri**, le monastère Labrang de la préfecture autonome tibétaine de Kanlho (Gannan en chinois) a été le lieu de grandes manifestations contre la domination chinoise durant les événements de mars 2008. Les moines avaient interrompu un mois plus tard une visite du monastère organisée pour des journalistes étrangers par le gouvernement.

Les autorités chinoises ont arrêté **Jigme Guri** pour la première fois en 2006 à son retour au monastère Labrang après avoir assisté à une cérémonie religieuse présidée en Inde par le **Dalaï-Lama**. Il a été relâché sans mise en examen après avoir été retenu et interrogé pendant un mois. En 2008, durant les grandes manifestations contre la domination chinoise, il a été emprisonné pendant un an, battu, mais encore une fois, il n'a pas été mis en examen. En 2010, il a été envoyé pendant six mois dans un hôtel pour « rééducation » politique avant d'être encore une fois relâché, encore une fois sans mise en examen.

À la suite de sa dernière arrestation en 2011, ses amis s'étaient inquiétés de sa santé et on le croyait malade et sans traitement durant sa garde. ■

Suggestion de lecture

Un nouveau livre se concentrant sur la dégradation de l'environnement du plateau tibétain, travail du journaliste et chroniqueur de voyage **Michael Buckley**, sera publié en novembre 2014.



Dans ce livre, préfacé par le **Dalaï-Lama**, **Michael Buckley** soutient qu'après avoir subi des vagues de génocide depuis les années 50, les Tibétains font désormais face à un écocide. Pendant des décennies, la Chine s'est concentrée sur la répression de la culture, de la structure sociale et de la religion traditionnelles des Tibétains. Toutefois, avec la révolution de l'économie de marché lancée dans les années 80, les Chinois ont tourné leur attention vers les ressources matérielles de la région. Bien que la plupart des grandes voies d'eau asiatiques trouvent leur source au Tibet, les Chinois ont bâti de gigantesques barrages qui ont entraîné l'assèchement des rivières et la réduction des deltas tandis que les mines les ont pollués. Le gouvernement chinois a interdit la coupe de la forêt vierge autour de la source tibétaine du Yangzi Jiang après qu'une « érosion massive des sols » a produit des inondations désastreuses en 1998.

Selon la présentation du livre : « *La répression brutale des Chinois laisse les Tibétains impuissants à stopper la destruction irréfléchie de terres qui leur sont sacrées mais ils ne sont pas les seules victimes de cette campagne : les nations en aval du Tibet sont très dépendantes du Tibet pour leur alimentation en eau et pour les limons utilisés par leur agriculture. La destruction de l'environnement de cette région s'est déroulée jusqu'ici à l'abri des regards.* » ■

Événement à venir

- ▶ **22 OCTOBRE 2014**: VOTE DU PARLEMENT EUROPÉEN CONCERNANT LA NOUVELLE COMMISSION EUROPÉENNE.
- ▶ **OCTOBRE 2014**: VISITE DU PREMIER MINISTRE CHINOIS LI KEQIANG EN EUROPE.
- ▶ **12 - 15 OCTOBRE 2014**: PARTICIPATION DE LA CIT À LA CONFÉRENCE "DEMOCRACY AND ITS DISCONTENT. A QUARTER-CENTURY AFTER THE IRON CURTAIN AND TIANANMEN" ORGANISÉE PAR [FORUM 2000](#) (RÉPUBLIQUE TCHÈQUE).
- ▶ **16 - 17 OCTOBRE 2014**: ASIA - EUROPE MEETING (ASEM) À MILAN, ITALIE.